



## Sommaire

# SPECIAL CESER

## Séance plénière du 27 mars 2023

**La Cgt, force de propositions, une nouvelle fois !**

Edito  
**S. Creach** .....p.1

Industries navales et nautiques  
en Bretagne : un nouveau  
souffle !  
**O. Cosson** .....p.2

Refus de la misère et de la  
précarité : la Région prend sa  
part  
**L. Madec**.....p.3

Stratégie régionale des transi-  
tions économiques et sociales ;  
pour un développement du-  
rable de la Bretagne  
**G. Urvoas** .....p.3/4/5



EDITO de  
Stéphane CREACH  
Responsable du Groupe C.G.T.  
du CESER

Bien évidemment, la CGT, pour cette session plénière, a fait part de son ambition pour un nouvel humanisme mais qui n'a qu'une fenêtre d'opportunité relativement étroite pour un avenir vivable et durable pour l'ensemble de la biodiversité parmi laquelle figure l'espèce humaine. C'est comme cela que l'on peut interpréter la substantifique moelle du rapport du GIEC publié une semaine avant la session, elle-même

se tenant le même jour que l'ouverture du Congrès de la CGT.

Ce nouvel humanisme n'est pas nouveau en fait ! Il est inscrit dans l'ADN de notre organisation syndicale de classe et de masse pour une autre répartition des richesses et pour la justice sociale qui passe par un développement durable. Placer les besoins sociaux au centre des préoccupations n'est pas une mince affaire dans un monde complexe qui s'accommode du simplisme, la CGT n'échappant pas à « cette mode », comme le démontrent les débats du Congrès Confédéral.

Les trois interventions de la CGT, que vous retrouvez dans ce numéro, ont permis l'éclairage du vote CGT en faveur de l'avis du CESER sur les sujets abordés.

Pour une fois, la déclaration CGT -concernant la nouvelle stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES)-, a « débordé » du temps normalement admis et nous pouvons nous en expliquer.

Concernant l'étude du CESER sur « la navale et le nautisme », nous vous invitons à en prendre connaissance puisque ce travail (pour lequel l'auteur de cet édito était co rapporteur) intervient plus de 25 ans de silence sur ce sujet industriel ô combien pourtant indissociable du paysage du littoral breton et du cœur même de certaines villes comme la métropole de BREST.

Tout le monde pourra aussi apprécier l'intervention de la CGT sur le *bordereau* « Refus de la misère et de la précarité : La Région prend sa part ».

Pour expliquer le pourquoi de l'intervention abondante de la CGT sur la nouvelle stratégie régionale SRTES, il faut bien sûr lire l'intervention. Pour comprendre "l'organisation" de la gestion des politiques régionales, nous avons aujourd'hui à faire avec deux propulseurs de la "fusée Breizh Cop", le SRADDET et la SRTES. Le premier schéma, "d'aménagement du territoire", "de cohésion territoriale" dans le cadre du Développement Durable a englouti tous les anciens schémas qui existaient dans ce périmètre à l'exemple de celui de l'air, énergie, ....

Pour la SRTES, les trois schémas concernés demeurent de part la loi : CPRDFOP (formation professionnelle et orientation) ; SRDEII (économie) ; SRESR (recherche et enseignement supérieur). La Région Bretagne a décidé de les regrouper dans une démarche commune complétée aussi de l'économie sociale et solidaire, d'axes transversaux comme la question maritime (voir avis du CESER ; lien en fin de journal).

Il s'agit en fait d'un choix de gouvernance pour une orientation générale fixant des objectifs et des priorités voulant intégrer tous les domaines concernés, voire un élargissant à certains thèmes transversaux. Les transitions en sont le ciment.

Le Président de Région -par contre- va proposer aux élus.es régionaux d'adopter cette "SRTES" qui, "ipso facto", validera les trois blocs constitués par les trois schémas indépendants du point de vue légal. Le CPRDFOP ayant d'ailleurs besoin de l'avis formel de son instance le CREFOP. La SRESR aussi via la sienne. Rien par contre pour l'économie "chasse gardée" de quelques uns.

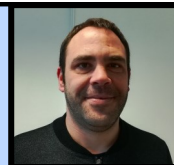
La CGT aura, en dehors du CESER, une position à prendre puisque pour la formation et l'orientation professionnelle, son avis sera recueilli, il semble que ce serait aussi une piste suivie que de recueillir un avis sur l'ensemble du processus.

Les Unions départementales, constituant le Comité Régional CGT, vont avoir leur mot à dire.

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Alain LE CORRE  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992  
Bimensuel - 0,15€

# Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle !

## Intervention de Nicolas Cosson



La CGT est convaincue que cette étude sur les industries navales et nautiques en Bretagne est certainement précieuse dans les nombreux travaux du CESER. Cette étude propose un certain nombre de préconisations après avoir dressé un large panorama de l'état des lieux à multiples niveaux et sur les très nombreux segments du domaine visé.

Elle propose aussi une lecture de l'organisation industrielle de la filière sans oublier la navale militaire, "chasse gardée" de l'Etat, pour motif régalien. Sauf que les industries, chantiers, ateliers, entreprises en question ont bien leur empreinte physique en territoire breton et rien que pour cette raison, le CESER doit pouvoir s'en emparer, c'est chose faite!

Elle propose aussi, notamment au travers de tableaux, de visualiser le positionnement breton en fonction des possibilités les plus immédiates et réalistes.

Les enjeux et opportunités largement mis en avant démontrent que le renforcement du triangle stratégique entre développement durable, création de valeur ajoutée et travail de grande qualité doit être le maintien et le renforcement des activités navales et nautiques en territoire.

Les transitions, dans toutes leurs composantes, sont largement défendues par ce travail de la section mer et littoral en faveur du potentiel breton à relever les défis de renforcement du potentiel technologique, économique et humain pour réussir une ambition d'un cadre nouveau pour une transformation industrielle durable dans le domaine.

D'une certaine manière, pour la CGT, cette étude invite à sortir de la domination actuelle du système financier pour un changement de cap plus que nécessaire.

La solidarité et la justice sociale doivent finalement être considérées comme aussi importantes que la com-

pétitivité dans le défi de la réindustrialisation. Cette étude permet une analyse de ce qu'apportent les industries navales et nautiques dans le paysage régional, ce qu'elles peuvent faire encore pour concourir à une certaine souveraineté industrielle véritablement ancrée en territoire.

La politique industrielle régionale dans « le naval » et « le nautisme », pour être efficace, devra mettre un terme à un soutien passif au monde des affaires, gérer une concurrence croissante en défaveur des salariés.es et guider celle-ci sur la voie de la durabilité et d'émissions faibles.

Dans cette étude, qui a dépassé le cadre habituel des auditions au point de certaines réactions inadmissibles d'une minorité face aux représentants des salariés, il est à noter que le fil conducteur reste le travail et les femmes et les hommes qui le réalisent. C'est pour ces raisons aussi que la CGT insiste : la place du travail exige la revalorisation de ce dernier. Sans l'implication et l'engagement des travailleurs, les transitions majeures risquent d'échouer. Nous l'affirmons sans complexe, il nous faut inventer une nouvelle sagesse pour une nouvelle époque car si nous voulons reconstruire quelque chose de vertueux dans le domaine au cœur de ce que représente cette étude, il va falloir dépasser une économie déboussolée.

L'organisation novatrice du travail et les emplois décents, de grande qualité, sont à mettre en regard de certaines pratiques du travail détaché avec des salariés exploités qui souffrent en plus d'une grande sinistralité. Dans certains endroits et chantiers, il sera utile d'aller au plus près de la réalité, l'inspection du travail est largement habilitée à le faire.

Il est aussi évident que les synergies entre politique industrielle et politique environnementale sont à capitaliser comme le précisent les 4 défis exprimés dans l'étude :

- Faire filière au titre du défi économique ;
- Déployer la force d'innovation au service du défi énergétique et écologique ;
- Maintenir et développer les compétences nautiques et navales pour le défi social ;
- Créer les conditions d'accueil des industries navales et nautiques sur le territoire au titre du défi de l'aménagement.

Les 11 préconisations sont ainsi d'un double usage de leviers d'actions et d'incitations de refaire de la politique industrielle un vecteur du vivre ensemble.

Une région comme la Bretagne, qui place la maritimité au centre de son rayon d'actions a le plus grand intérêt de soutenir et conforter son excellence et ses savoir-faire dans la construction et la réparation des navires. Cela renvoie donc à la question de l'emploi et sa nécessaire féminisation pour dépasser une certaine conception des métiers.

La toute dernière conclusion de la synthèse indique **"Charge désormais à l'ensemble des acteurs, publics et privés, d'aborder le débat sur la réindustrialisation dans toute sa complexité, afin de donner un nouveau souffle aux industries navales et nautiques en Bretagne."**

La CGT rappelle que pour alimenter ce débat, la parole des salarié.es est d'une exigence absolue pas seulement pour être entendue mais surtout pour être prise en compte, y compris dans des projets industriels alternatifs.

La CGT s'associe aux remerciements exprimés par les rapporteurs dans l'avant-propos qu'elle invite à lire dans l'étude complète.

## Refus de la misère et de la précarité : la Région prend sa part

### Intervention de Lindsay Madec



La CGT partage l'avis du CESER sur le plan « refus de la misère et de la précarité ».

En effet, la région Bretagne a porté une attention toute particulière à la misère et la précarité. Les deux conventions Etat/Région qui soutiennent notamment l'achat de denrées alimentaires, ainsi que l'avenant sur la précarité énergétique, soulignent cette volonté de solidarité territoriale du Conseil Régional.

Cette dynamique, ainsi que la colossale implication des associations de solidarité maintiennent pour le moment une certaine paix sociale mais démontrent aussi que cela ne suffit pas car chacun a ses compétences.

Force est de constater que certains acteurs eux ne sont pas aux « rendez-vous » des préoccupations sociales. En ce sens, dans son allocution du 22 mars, le Président de la République n'a pas rassuré les associations de lutte contre toutes les précarités avec ses propos sur les bénéficiaires du RSA. Il semblait même découvrir que des actions d'entreprises sont rachetées par elles-mêmes ou encore que certains minimas de branche démarrent en dessous du SMIC. Ce n'est plus du mépris, c'est une perte aigüe du sens des réalités et des responsabilités !

Bien que les chiffres décrivent incontestablement une réalité sociale dure, des multinationales du CAC 40 font exploser leurs bénéfices et les milliardaires français voient leurs fortunes qui augmentent encore et encore.

Il est temps d'admettre que la politique que le Président de la République met en œuvre ne fait au contraire que générer et nourrir l'appauvrissement. Elle est menée pour le compte des monopoles capitalistes.

La CGT profite donc de cet avis pour souligner que combattre le fléau de la pauvreté et de la misère passe par un autre partage des richesses créées par le travail au service des besoins humains, pour répondre à l'urgence sociale et rendre effectifs les droits de tous pour tous, comme :

- Le droit à un travail digne, reconnu et un salaire décent ;
- Le droit à l'accompagnement, à la garantie des droits individuels et collectifs à toutes et tous les salariés.es qui ne sont pas en exercice ;
- Le droit à un revenu de remplacement décent ;
- Le droit à une éducation et une formation permanentes et émancipatrices ;
- Un droit d'accès et d'accompagnement gratuit à la validation des acquis de l'expérience ;
- Un droit individuel à la formation ;
- Une priorité d'accès à la formation aux salariés les plus exclus (femmes, travailleurs faiblement qualifiés, salariés en temps partiel et en situation précaire, en situation de handicap, immigrés) ;

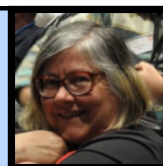
- Une attention particulière à la lutte contre l'illettrisme ;
- Le droit au logement avec un Etat qui soit le garant ;
- Le droit à l'énergie ;
- Le droit à la culture et au sport
- Le droit aux transports ;
- Le droit à l'inclusion bancaire et à la lutte contre le surendettement ;
- La reconnaissance professionnelle et salariale de la qualification acquise ;
- Le droit à une protection sociale garantie par la sécurité sociale : soit un droit à la retraite à 60 ans à taux plein.

Sur ce dernier point, il nous est impossible de ne pas évoquer les conséquences de la réforme en cours qui va inéluctablement accroître le nombre de précaires âgés de 62 à 64 ans. De plus, maintenir dans la précarité entre 100 000 et 200 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans (en fin de droits sociaux, sans emploi,... ) et engendrer une baisse de revenus de 3% sur 10 ans assumée par le gouvernement et le patronat français et ses "hauts" représentants est intolérable.

La CGT affirme que la misère et la précarité ne sont pas une fatalité, c'est une violation des droits à une existence digne !

## Stratégie régionale des transitions économiques et sociales Pour un développement durable de la Bretagne

### Intervention de Gaëlle Urvoas



L'avis du CESER présenté ce jour sur la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) se veut un outil d'intégration à partir de trois orientations politiques majeures combinant les transitions climatiques et écologiques ; la souveraineté industrielle et alimentaire ; la cohésion et l'inclusion sociale.

A ces trois orientations s'ajoutent

trois axes transversaux de la dimension maritime, l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques ; le rayonnement de la Bretagne et la maîtrise de son attractivité. Il nous faudra de plus amples explications sur cette dernière notion de la part du Conseil Régional puisque cela pourrait avoir un sens de sélectivité, mais laquelle et pour quoi, pour qui ? Une immigration multifactorielle

choisie, nous n'osons y songer !

S'ajoutent quatre autres documents qui sont aussi des stratégies sur les orientations professionnelles ; les formations sanitaires et sociales ; l'économie sociale et solidaire ; le développement économique des métropoles de Brest et Rennes. La stratégie de spécialisation en recherche et innovation, sans être annexée, fait également

partie de cette SRTES. L'examen de l'ensemble de ces documents, même avec une organisation de travail partagée au sein du CESER, dans un délai si court, devient exaspérant et ce n'est pas vrai que l'on puisse travailler correctement sur de tels sujets dans les délais imposés. Si le CESER a une responsabilité de conseil et d'avis, il lui faut le temps démocratique pour le faire. Les conseillers comme les salariés des services de l'Instance méritent largement cela.

Le Président, précise dans le titre du bordereau, (ce qui n'apparaît pas dans le titre de la SRTES), que cette stratégie est au service du développement durable de la Bretagne. Cela renvoie au SRADDET qui va subir une révision pour laquelle le CESER attend des éléments concrets au-delà du périmètre visé sur lequel il s'est exprimé. Mais comme de fait exprès, un appel à participation à son évolution est paru vendredi via la plateforme du Conseil Régional. Rappelons que dans l'acronyme SRADDET, les deux "D" concernent explicitement aussi le Développement Durable. Ces deux stratégies sont donc communicantes et ont logiquement, l'une par la loi, l'autre par la volonté du Président de Région, comme ciment, le Développement Durable. C'est l'esprit "Breizh Cop", vaisseau amiral du projet politique régional.

Ce document SRTES est, je cite, "inspiré par les nombreux travaux du CESER". Il sera utile de vérifier qu'au-delà de cette reconnaissance du Président de Région, quelles seront aussi les réactions des élus.es du Conseil Régional mais aussi plus largement celles des élus.es des autres niveaux de collectivités territoriales.

En replaçant l'humain au cœur, cela oblige. Dès 2017, le CESER plaçait cette exigence comme une nécessité politique pour la réponse aux besoins sociaux dans une logique de transitions économiques, écologiques et sociales. Nous avons quelques divergences d'appréciation sur une véritable prise en compte de l'exigence sociale qui ne peut pas se résumer à panser les plaies d'un système capitaliste à bout de souffle et qui, dans son passage au néo libéralisme, dégrade la planète, la biodiversité et les êtres humains. Ce passage-là se faisant par ailleurs avec l'ar-

gent public. C'est donc aux causes réelles qu'il faut s'atteler et pas seulement aux conséquences que représentent la misère et la précarité évoquées ce jour à cette même session, même s'il faut bien sûr le faire.

Le Président du Conseil Régional précise que l'adoption de la SRTES entraîne ipso facto l'adoption du CPRDFOP, de la SRDEII et du SRESR puisque, contrairement au SRADDET, qui a englobé les schémas de son périmètre, les trois concernant la SRTES demeurent, c'est donc un peu "limite" comme manière de procéder. Nous avons plusieurs commentaires sur ces schémas :

#### Concernant le nouveau CPRDFOP

La CGT, comme le souligne l'avis du CESER, note qu'il n'a pas cherché à réinventer des actions et dispositifs existants et utiles. A cet égard, l'évaluation du précédent CPRDFOP aurait pu être plus affichée.

L'avis du CESER reprend de façon assez exhaustive les avancées et points de vigilance à conforter. La CGT souhaite toutefois insister sur quelques points qu'il serait souhaitable d'améliorer dans le CPRDFOP et sa déclinaison opérationnelle.

Le cœur de ce schéma devrait être la salariée ou le salarié mais il va être difficile pour elle ou lui d'y trouver sa place tant les dispositifs ne sont pas prévus pour lui donner un droit d'action comme de participer à l'évolution des nouveaux métiers et à la définition des métiers de demain dans une société mouvante. Ce n'est pas plus le cas pour considérer la formation et le travail comme un moyen d'épanouissement et d'émancipation avec un accès pour chacune et chacun à la culture scientifique et technique. Les dispositifs ne mettent pas non plus en évidence les moyens d'améliorer les conditions de travail notamment la santé au travail. La prise en compte du nombre croissant de seniors de notre région méritera d'être aussi envisagée.

Un autre élément clef d'un avenir positif de l'emploi/formation en Bretagne se situe dans l'accès à de nouvelles qualifications des salarié.e.s. Il semble que sous la pression constante du patronat, la for-

mation à des compétences remplace l'accès à des formations qualifiantes et diplômantes reconnues dans les grilles de classification. La personne semble donc être considérée comme ayant une qualification de départ et ensuite devoir se former sans cesse à l'évolution de son emploi, voir changer d'emploi sans aucune reconnaissance opposable à l'employeur. La CGT rappelle que chaque salarié.e devrait pouvoir doubler son salaire dans sa carrière et accéder à au moins un niveau de qualification supérieur, la formation est un des moyens d'y parvenir. Si la question de l'égalité femme/homme est un axe transversal de la SRTES, il aurait mérité d'être approfondi tant la formation peut être le moteur pour dépasser les clivages entre les différents métiers. Cet approfondissement pourrait aussi concerner, comme le souligne l'avis du CESER, les actions autour de l'inclusion, prenant en compte à la fois des actions explicites de lutte contre l'illettrisme et les actions prenant en compte les difficultés inhérentes à certains territoires en matière d'accès au logement, aux transports, à la garde d'enfants...

Enfin, ce schéma semble avoir fait l'impasse sur les métiers agricoles et maritimes, ainsi qu'une faible place sur les métiers qui ne sont pas du domaine de l'industrie qu'ils ressortent des domaines lucratifs ou non lucratifs.

La CGT s'inquiète enfin, avec le CESER, sur la place que pourra prendre "FranceTravail", outil de l'Etat, dans la gouvernance au détriment de la coordination de tous les acteurs. L'Etat ne cachant pas d'ailleurs sa volonté de prendre la main.

#### Concernant l'enseignement supérieur et la recherche

La CGT soutient particulièrement l'avis du CESER sur le volet étudiant que l'on pourrait étendre au volet recherche. Mettre des moyens dans la recherche et le développement dans les entreprises et universités pour la prise en compte de l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariées et salariés de Bretagne serait un facteur de progrès indéniable.

#### Concernant la SRDEII

La CGT partage les observations

du CESER sur la SRDEII, une stratégie régionale cherchant à atteindre ses objectifs à travers les leviers de la production, de la compétitivité et du rayonnement, de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'économie circulaire, tout en gardant « l'humain au cœur de l'action ».

La volonté de faire de la SRDEII un outil structurant du développement économique de la Bretagne, ne pourra se faire sans un véritable dialogue territorial et social conforté. La CGT reste à l'écoute du Conseil régional quand celui-ci s'engage dans la poursuite de son développement en lien avec les branches et les partenaires sociaux.

La CGT partage l'analyse du CESER sur les enjeux de RSE comme un projet de « vivre et travailler en Bretagne ». Il est utile dans la période de transitions climatiques et écologiques en cours de rappeler que la RSE, c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, incitant celles-ci à chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable. Parmi les sept thématiques centrales, certaines, sans sous-estimer les autres, comme la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement interpellent la CGT.

Il y a beaucoup de résistances au changement et pour inciter la volonté de faire de la SRDEII un outil structurant du développement économique socialement responsable de la Bretagne, la CGT réaffirme

qu'il faut des contreparties justes et quantifiables, notamment sur les éco-conditionnalités des aides publiques. Cette SRDEII, se déroule dans une période sociale mouvementée avec le projet de réforme des retraites. La Bretagne n'est pas épargnée par ce mouvement social inédit, menée par huit organisations syndicales et des organisations de jeunesse. Mais justement cette réforme ne prend pas en compte les questions sociales injustes comme les inégalités professionnelles, la place des travailleurs de plus de 50 ans et c'est transposable dans le modèle économique Breton. Notre région a des activités industrielles bien implantées sur son territoire comme l'automobile, l'industrie agroalimentaire, la navale qui font face à ces contradictions entre conditions de travail et attractivité.

Avec la politique volontariste du Conseil Régional de soutenir des filières telles que la cyber sécurité et l'agriculture avec pour ambition de faire de la Bretagne un territoire d'innovation en France et à l'international, il ne faut pas sous-estimer les nouvelles aspirations liées au travail, ne pas négliger tous les aspects qui structurent le rapport au travail, son sens, et la valorisation de celui-ci, pour se donner toutes les chances d'attirer la force de travail et contribuer à la promotion du savoir-faire des entreprises bretonnes, dans une région où les salaires sont plus bas que la moyenne nationale.

Sur la question des transitions la CGT attire l'attention sur la volonté du Conseil Régional de relocaliser

des industries et des services suivant des critères fixés, dans un contexte de tension sur le foncier tant agricole que littoral. Quels seraient les effets sur l'utilisation et la disponibilité des ressources naturelles dans un contexte de tension sur une ressource naturelle comme l'eau? La grande question qui se pose est qui assurera l'arbitrage entre l'économie, l'écologie, l'humain et la biodiversité ?

La Bretagne n'échappe pas aux contradictions de notre société de consommation, avoir accès à tout en permanence, à moindre coût et surtout sans subir les contraintes que toute activité humaine entraîne dans son environnement le plus proche.

Pour conclure, la CGT se permet de relever que, bizarrement, comme le précise l'avis général, rien est prévu pour "un encadrement" par une structure de type conférence multi acteurs sur les questions économiques. A croire que seule une certaine "intelligence" ou un certain corpus pourrait s'en emparer.

C'est assez médiocre comme pensée. La CGT, comme tout le corps social, comme le tissu associatif, universitaire ou autre est tout à fait légitime à mettre les pieds dans le plat "économie" et d'ailleurs bien les remuer ! L'économie est la résultante du travail et le travail n'est pas réalisé par quelques divinités que ce soit.

La CGT votera l'avis.

### **Vous pouvez accéder :**

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

**À partir du site du Conseil régional :** [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

**À partir du site du Comité régional CGT :** [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis **CESER** puis **Les avis du CESER**

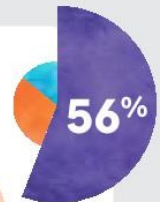
# Le Groupe VYV appelle à l'amélioration de la couverture prévoyance des actifs

## 15 milliards d'€ par an

C'est le coût de l'imprévoyance en France, estimé par l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV, c'est-à-dire le montant des prestations de prévoyance non servies, par défaut ou insuffisance de couverture, aux personnes rencontrant des situations d'incapacité,

d'invalidité, de perte d'autonomie ou de décès. Ces insuffisances entraînent pour les personnes concernées et leurs proches des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chance.

### Les actifs : 8,5 milliards d'€



### Les enfants : 2,2 milliards d'€



### Les seniors : 4,3 milliards d'€



➤ Pour en savoir plus

✉ Pour plus d'information, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)